

LA REVUE DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

N A P O L É O N

15<sup>e</sup> Année. II. 1.

Juillet-Août 1926.

UN EPISODE PEU CONNU DE LA VIE  
DE TALLEYRAND

SA DISGRACE EN 1816

Le 24 septembre 1815, une ordonnance de Louis XVIII remplaçait au ministère des Affaires étrangères le prince de Talleyrand par le duc de Richelieu ; deux jours après, une autre ordonnance appelait celui-ci à la présidence du Conseil.

Le prince de Bénévent quittait les affaires dans des circonstances qui firent de son départ, suivant le mot de Molé (1), « une véritable mystification. » A la veille de la réunion de la nouvelle Chambre, la Chambre introuvable, qui était hostile au cabinet, en particulier à son chef, il avait voulu obtenir de Louis XVIII un témoignage personnel de sa faveur, tant pour lui-même que pour ses collègues Louis et Pasquier ; ce serait la preuve que, malgré les élections, le cabinet n'avait rien perdu de la confiance de Sa Majesté. Le 24 septembre, il s'était rendu aux Tuileries pour exprimer ce désir à Louis XVIII. Celui-ci commença par refuser doucement ; puis, sur l'insistance du prince, il dit un non catégorique. Talleyrand revint à l'attaque : sans les grâces qu'il demandait, il ne pouvait paraître devant les Chambres. « Il était de son devoir, dit-il, de faire au Roi cet aveu, tant en son nom qu'au nom de tous ses collègues. » — « Oui, » répliqua finement le Roi, « je vous comprends, c'est comme en Angleterre. » Le prince de Bénévent ne fit pas tout de suite attention à ces paroles ;

(1) Marquis de Noailles, *Le Comte Molé*, t. I (1922), p. 337.

*Georges Lacour-Gayet.*

mais bien vite le sens en fut très clair. Les collègues de Talleyrand, Louis, Pasquier, Jaucourt et autres, dûment stylés par lui, allèrent répéter au Roi la même déclaration. Sans s'émouvoir en rien, Louis XVIII leur fit la même réponse : il regrettait fort leurs services, mais leur démission lui avait déjà été apportée par le président du Conseil et il l'avait acceptée. Chacun comprit alors ce que signifiaient les mots du roi *nichart* : « C'est comme en Angleterre. »

Les jugements du comte Molé ne sont pas en général marqués au coin de l'indulgence, mais ils sont loin de manquer de perspicacité. Il apprécie en ces termes le brusque renvoi du cabinet Talleyrand :

« Ainsi finit ce ministère que l'ombre seule de la Chambre de 1815 eut le pouvoir de renverser... Il a fait autant de mal qu'il était appelé à faire de bien. C'est tout dire, car sa tâche était immense et plus belle encore que difficile. A force de ménagements pour chaque parti, il les ressuscita tous; il rendit de l'espérance à ceux qui n'en avaient plus; sa faiblesse sema partout la résistance, et offrit le singulier spectacle d'un gouvernement qui préfère l'intrigue à l'autorité, et refuse l'obéissance d'une nation qui demande à genoux qu'on la gouverne.

« M. de Talleyrand, au lieu de sentir qu'un Roi de France qui devait pour la seconde fois sa couronne à des baïonnettes étrangères, ne pouvait la conserver qu'en secouant le plus tôt possible le joug de ses dangereux bienfaiteurs, M. de Talleyrand, au lieu de prendre sa force dans la nation, ne la chercha que dans l'appui tantôt de l'Angleterre, tantôt de la Russie. Il se tournait vers l'une ou l'autre puissance et gouvernait pour elle, selon qu'il était plus ou moins bien avec Alexandre ou Wellington... C'est ainsi qu'il s'aliéna, tour à tour et à la fois, l'Angleterre, la Nation et le Roi. »

\*  
\*\*

En quittant le ministère des Affaires étrangères, le prince de Bénévent était rentré à son hôtel de la rue Saint-Florentin avec un titre nouveau et une fonction nouvelle. Deux ordonnances royales, en date du 28 septembre, contresignées Richelieu, ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères, l'avaient nommé ministre d'État et grand chambellan. C'était des compensations médiocres pour un homme qui avait eu les plus hautes situations dans le gouvernement, qui estimait avec raison qu'à soixante et un ans sa carrière était loin d'être finie, et qui ne cessa jamais d'être travaillé par

*La disgrâce de Talleyrand en 1816.*

le double génie de l'ambition et de l'intrigue. En attendant un retour de la fortune, il cribla d'épigrammes ses successeurs. « Pourquoi, disait-il, pourquoi ces gens-là ne sauveraient-ils pas la France? Les oies ont bien sauvé le Capitole. » Comme on lui demandait s'il estimait que le duc de Richelieu fût bien à sa place à la présidence du Conseil et au ministère des Affaires étrangères: « Je le crois bien, » répondit-il avec un sourire d'ironie dédaigneuse: « c'est l'homme de France qui connaît le mieux la Crimée. » En quoi, sans s'en douter, il rendait hommage aux qualités rares de l'homme d'État qui avait pris sa place à l'hôtel de la rue du Bac; car « connaître la Crimée, » c'était avoir la pratique administrative des affaires, c'était garantir à la seconde Restauration la bienveillance du gouvernement d'Alexandre, c'était encore ne pas partager l'étroussure d'esprit de ceux qui, pendant les vingt-cinq dernières années, n'avaient rien appris ni rien oublié.

Parmi les nouveaux ministres, il en était un que Talleyrand affectait de traiter avec une froideur méprisante. C'était le ministre de la Police générale, qui avait été nommé le 24 septembre, le jour même où le prince avait reçu son congé. Decazes avait alors trente-six ans; sa fortune avait été aussi grande que subite. Avocat au barreau de Libourne, il était devenu, à vingt-cinq ans, le gendre de Muraire, premier président à la cour de Cassation; ce mariage, sa belle prestance, sa souplesse de caractère, son talent de parole, ses succès mondains l'avaient mis en évidence. Juge au tribunal de la Seine, conseiller de cabinet du roi Louis, conseiller à la cour d'Appel de Paris, secrétaire des commandements de Madame Mère, Decazes n'avait pu cependant arriver à la cour de Cassation, à cause des préventions de l'Empereur. Aussi s'était-il rallié à la cause des Bourbons; il était resté fidèle à Louis XVIII, même après le 20 mars. C'est ainsi qu'il avait été nommé préfet de police, peu après le second retour du Roi, le 9 juillet 1815; c'était le jour même où Talleyrand avait constitué son ministère.

Le prince de Bénévent avait alors entendu parler du futur duc pour la première fois, s'il faut en croire l'anecdote rapportée par Beugnot. Un jour qu'il travaillait dans son cabinet, il voit entrer le baron Louis, suivi d'un beau grand jeune homme. « J'ai l'honneur,

*Georges Lacour-Gayet.*

dit Louis, de vous présenter M. Decazes. » Talleyrand répond par une vague inclinaison de la tête. Louis reprend : « C'est M. Decazes, conseiller à la Cour royale, et qui a présidé avec tant de succès les assises. » — « Je le crois volontiers, réplique Talleyrand ; mais, Monsieur Louis, nous sommes fort occupés, et je n'ai pas un instant de plus à vous donner. » Louis et Decazes se retirent. Le prince s'adresse alors à Beugnot, avec qui il était en train de travailler : « Concevez-vous Louis, lui dit-il, qui m'amène, je ne sais à quel propos, un homme que je ne connais d'aucune façon ? Comment s'appelle son homme. — M. Decazes. — Qu'est-ce que M. Decazes ? Le connaissez-vous, Beugnot ? — Je ne l'avais jamais vu, mais j'en ai entendu parler comme d'un homme introduit chez Madame Mère et chez la Reine de Hollande. Il est fort bien. — Je ne sais pas s'il est bien ou mal, car je ne l'ai pas regardé. »

Or, deux mois et demi plus tard, celui « que Talleyrand n'avait pas regardé » succédait à Fouché dans le ministère de la Police générale. De la retraite où il était confiné bien malgré lui, le prince voyait le jeune ministre grandir de jour en jour dans la faveur de Louis XVIII, au point qu'on ne l'appelait plus que le Favori. Cela causait en lui une sorte d'irritation. Un jour, le Roi lui parlait du ministre de la Police. « Qu'a-t-on à lui reprocher ? Il travaille beaucoup, il m'aime beaucoup ; ici on ne l'aime pas : on le trouve un peu suffisant. — Oui, Sire, suffisant et insuffisant. »

\*  
\*\*

Talleyrand avait « la manie du ministère (1) » ; il ne s'en trouva jamais dehors sans un violent désir d'y rentrer. Pour préparer son retour au pouvoir, il ne cessait de dénigrer ses successeurs, ou mieux de les injurier. Lui, dont l'impassibilité était légendaire, il perdait tout son sang-froid, et dans les paroles et dans les gestes, quand le nom de Richelieu ou de Decazes se présentait sur ses lèvres. Richelieu, disait-il, « faible et imbécile, avait accepté la honte du traité que lui, Talleyrand, n'avait pas voulu signer. » Il s'agissait

(1) Marquis de Noailles, *Le Comte Molé*, t. II, p. 29

### *La disgrâce de Talleyrand en 1816.*

du traité de Paris, du 20 novembre 1815. Le prince allait répétant en tous lieux qu'il se serait plutôt laissé couper les poings que de mettre sa signature au bas de conditions pareilles ; son impudence allait jusqu'à dire, contre toute vérité, qu'il avait refusé, quand il était président du Conseil, des conditions bien moins onéreuses pour la France. Certains disaient qu'il éprouvait un dépit inconsolable de voir se terminer sans lui la grande affaire des liquidations étrangères et d'avoir perdu ainsi l'occasion de doubler son immense fortune.

Ses violences de langage finirent par produire un véritable scandale. Le dimanche 18 novembre (1816), l'ambassadeur d'Angleterre, Sir Charles Stuart, donnait un grand dîner en son honneur (1) ; parmi les invités se trouvaient les personnages les plus marquants de la Cour et du Gouvernement, comme Pasquier, que le Roi venait de nommer à la présidence de la nouvelle Chambre ; il y avait aussi des Anglais de la plus haute distinction, comme lord Manfield, Tierney, Canning. Talleyrand, qui ne prenait de la nourriture qu'une fois dans les vingt-quatre heures, avait mangé avec appétit ; en sortant de table, il était dans l'état d'excitation physique que connaissaient bien ses familiers. « Après son dîner, son teint se colore, ses yeux s'animent, ses mouvements sont brusques, sa voix devient plus forte ; il cède, comme une femme, au besoin de parler de ce qui l'occupe... C'est après son dîner que, régulièrement, depuis sa sortie du ministère, il se répandait en injures contre Decazes et M. de Richelieu (2) ». Ce soir-là, ce fut une explosion formidable.

A peine venait-il, en sortant de table, de reconduire au salon l'ambassadrice d'Angleterre, qu'il se mit à attaquer plusieurs partisans du ministère, comme Barante et Lally. Les assistants étonnés commencèrent à se grouper autour de lui ; il ne fit qu'élever la voix, en prenant directement à partie son ancien collègue de 1815, Pasquier, auquel il reprochait comme une trahison d'avoir accepté la présidence de la Chambre ; car cette nomination désorganisait un ministère qu'il tenait en réserve et qu'il comptait bien imposer au Roi, le jour où ses intrigues auraient obligé Louis XVIII à le rappeler : à lui-même, la

(1) L'ambassade d'Angleterre s'était installée en 1815 dans l'hôtel qu'elle n'a cessé d'occuper depuis cette époque, 39, faubourg Saint-Honoré.

(2) Marquis de Noailles, *Le Comte Molé*, p. 291.

*Georges Lacour-Gayet.*

présidence et les Affaires étrangères ; à Pasquier, la Justice ; à Molé, l'Intérieur ; à Mollien, les Finances ; au général Maison, la Police générale ; au maréchal Gouvion-Saint-Cyr, la Guerre ; à Bruno de Boisgelin, la Marine. A présent que toute la combinaison était à vau-l'eau, Pasquier allait payer pour les autres.

Quand le prince vit que les invités de Sir Charles Stuart se pressaient à ses côtés, il éleva la voix davantage, en accablant le gouvernement de ses invectives.

« Est-ce que vos députés, » dit-il en s'adressant à Pasquier, « vont se traîner eux aussi dans la malpropreté de vos ministres ? Ce n'est pas un pareil cabinet qui peut convenir à la France, mais bien un cabinet composé d'hommes qui ont des racines dans le pays. C'est celui-là seulement qui doit tenir les rênes du pouvoir ; il faut qu'elles nous soient rendues. Le traité est le scandale de la France. On n'aurait pas dû le signer. Il faut que les ministres rendent compte de leur faiblesse à cet égard. Le cabinet dont j'étais le président ne fit que des choses nobles et grandes. Il n'y a qu'un cabinet de ce genre qui peut sauver la France ; le cabinet actuel la déshonore. »

Pour mettre un terme à cette sortie scandaleuse, le président Pasquier, qui était fort embarrassé de sa personne, crut que le mieux était de disparaître ; il s'était éloigné peu à peu du cercle et il se disposait à gagner la porte. Talleyrand s'en aperçut ; il quitta aussitôt sa place et vint barrer la route au président. Puis, d'une voix forte :

« M. Pasquier, tenez pour certain ce que je disais tout à l'heure, c'est qu'un ministre de la Police n'est autre chose qu'un maquereau (1) et qu'une Chambre ne peut sans s'avilir avoir aucune relation avec lui.

« — Monsieur, répondit Pasquier, tous les ministres du Roi me paraissent avoir les mêmes droits aux égards et à la considération du public et des Chambres, et il m'est impossible d'admettre sous ce rapport aucune distinction entre eux. »

On vint annoncer au président que sa voiture l'attendait ; il se hâta de s'échapper. Talleyrand se retira à son tour ; il se rendit chez son

(1) Marquis de Noailles, *Le Comte Molé*, p. 291

*La disgrâce de Talleyrand en 1816.*

amie Mme de Laval pour lui raconter, à sa manière, la scène de l'ambassade d'Angleterre ; par un récit mensonger il voulait mettre l'opinion de son côté.

\*  
\*\*

La chose ne pouvait pas en rester là ; le scandale avait été trop voulu, trop patent, il avait eu trop de témoins. Comment en punir l'auteur ? Parmi les ministres, les uns furent d'avis d'ôter à Talleyrand sa charge de grand chambellan ; les autres opinèrent qu'on lui interdît les Tuileries. Cet avis était celui du duc de Richelieu, dont la longanimité ne pouvait se décider à frapper d'une manière exemplaire un homme qui lui donnait cependant tant de sujets de plaintes ; le conseil finit par se rallier à l'opinion de son président. Alors, au bout de trois jours, le premier gentilhomme de la Chambre communiqua au prince de Bénévent cet ordre de Sa Majesté, daté du 21 novembre 1816 :

« Le Roi ayant été informé de la manière inconvenante dont vous vous étiez exprimé dimanche dernier chez l'ambassadeur d'Angleterre, en vous adressant au président de la Chambre des Députés, ce qui a paru aggraver encore la faute, Sa Majesté m'a ordonné de vous prescrire de ne point paraître à la Cour jusqu'à ce qu'elle vous en a (*sic*) fait donner ordre. — Le duc de LA CHATRE. »

Le nom qui était au bas de cet ordre dut rappeler au prince l'anecdote classique du bon billet ; » c'était à lui-même que le « bon billet » était à présent adressé. Sans s'en émouvoir autrement, il écrivit à Louis XVIII cette lettre, le 22 novembre 1816 (1) :

« J'obéirai à l'ordre de Votre Majesté qui vient de m'être transmis par Monsieur le duc de La Châtre ; j'y obéirai avec douleur, mais sans comprendre que les rapports que Votre Majesté reçoit fassent quelque impression sur elle lorsqu'il est question de moi. Je m'étais cru autorisé par mon dévouement à ne point craindre que cela pût être. Je n'en ai que plus de raison de regretter d'avoir approché de Votre Majesté, qui ne les

(1) Cette lettre, ainsi que le long document qui suit, étaient conservés à Londres dans la fameuse collection Morrison. *Catalogue of the Collection of Autograph Letters and Historical Documents formed between 1865 and 1882 by Alfred Morrison*. Tome VI. 1892 ; Londres ; in-folio.

*Georges Lacour-Gayet.*

connaissait pas, des personnes capables de l'informer si inexactement; mais les ayant moi-même connues si tard, je ne puis que me renfermer dans l'obéissance que Votre Majesté m'a prescrite.

« Je lui demanderais pardon de ma mauvaise écriture si je ne savais qu'elle la connaît depuis longtemps et qu'elle la lit aisément. »

Les *Mémoires du prince de Talleyrand* ne font aucune allusion à cette disgrâce célèbre, ils passent brusquement du mois d'août 1816 au mois de janvier 1824 (1). Il aurait pu cependant, s'il en avait eu l'idée, verser à son propre dossier, le document qui suit et qui est peut-être, avec ses six pages in-folio, la plus longue pièce autographe, de caractère privé, sortie directement de sa plume.

On connaît son parti pris de ne relever ni les calomnies ni les médisances. « J'ai toujours dédaigné, dit-il, de répondre aux accusations mensongères et injurieuses qui, dans des temps comme ceux où j'ai vécu, ne pouvaient manquer d'atteindre les personnes vouées aux grandes affaires publiques. (2) » Il y avait cependant des bornes à ce dédain. La scène qui avait amené son renvoi des Tuileries s'était passée sous le toit de l'ambassadeur d'Angleterre. Grand partisan de l'alliance anglaise, en bons rapports personnels avec Wellington, qui était le plus grand personnage du Royaume-Uni, le prince se devait à lui-même de donner au noble duc des explications sur la soirée du 18 novembre; Sir Charles Stuart lui en avait certainement fait connaître les détails dès le lendemain même. Ces explications sont bien dans la manière de leur auteur; sans démentir catégoriquement les faits, il les atténue, il les explique, il les embrouille, il les enveloppe dans des détails peu nécessaires, mais propres à détourner l'attention. Telle quelle, voici le texte de sa lettre au duc de Wellington, ou plutôt du brouillon qu'il avait écrit lui-même; il est curieux qu'un document de cette importance ait échappé jusqu'ici, croyons-nous, aux biographes de Talleyrand.

« Un article inséré dans le *Courrier* du 26 novembre me fait tenir chés Sir Charles Stuart, en sa présence et à table, un langage que je n'ai tenu nulle part et que je n'aurais pu tenir chés l'ambassadeur d'Angleterre sans

(1) Tome III, p. 300-301.

(2) *Mémoires*, t. III, p. 301.



### *La disgrâce de Talleyrand en 1816.*

oublier deux choses qu'il ne serait pas en mon pouvoir d'oublier, et une troisième que je tâcherai de n'oublier jamais. La première est le respect que je dois et que je porte au Roi ; la seconde, ce qui est dû au caractère public et au caractère personnel de Sir Charles Stuart ; et la troisième, ce que je me dois à moi-même.

« Si les auteurs de cet article l'eussent signé, l'antidote se serait trouvé à côté du venin ; mais d'une part, ils ont, en gardant l'anonyme, donné à la calomnie le crédit que leurs noms lui auraient ôté ; de l'autre, ils ont, en gens exercés, rattaché leurs mensonges à quelques circonstances qui sont vraies, et, pour accroître l'illusion, c'est au loin et dans les journaux étrangers qu'ils les ont mis en circulation.

« Voilà, Milord, ce qui me fait croire à la nécessité de rétablir les faits qu'ils ont dénaturés, et de répondre, par une dénégation péremptoire, à leurs assertions et à leurs insinuations également mensongères. J'en ai encore un autre motif : c'est le prix que j'attache à l'opinion d'un homme tel que vous, et à celle du peuple anglais.

« S'il me fût jamais arrivé de parler des pertes que la Révolution a fait essuyer à l'un des ministres du Roi, je n'en aurais parlé que comme d'un malheur que la plupart des membres de ma famille ont éprouvé comme lui, et j'aurais vraisemblablement ajouté, comme je le pense, que ce malheur, d'ailleurs irréparable, n'est pas moins grand pour l'État lui-même que pour les particuliers qui l'ont éprouvé.

« Il est très vrai que j'ai reçu le diplôme dont parle l'article (1) ; il est très vrai que j'en fais gloire ; il est très vrai que je le considère comme l'un des plus beaux titres que je puisse léguer à ma famille. Mais je n'en ai point fait parade ; je n'en ai point fait confidence au public ; je n'ai (*sic*) montré qu'à très peu de personnes et qu'à des Français, si j'en exempte (*sic*) Monsieur Pozzo di Bongo. Trouver là un prétexte pour insinuer que je veux ravir, soit aux souverains alliés, soit au peuple français, la gloire qui leur appartient pour la part qu'ils ont prise respectivement à l'œuvre de la restauration, et m'approprier à moi-même cette gloire, c'est sans doute une grande méchanceté ; mais c'est en même temps une grande maladresse. Il ne faut supposer à ceux qu'on veut calomnier que des torts qui paraissent croyables ; or j'ai l'orgueil de penser qu'il ne paraîtra coupable (croyable ?) à personne que je sois capable d'une vanité si bête ; avec toutes leurs insinuations sur ma prétendue ambition, ils ne font que trahir la leur. Quant (*sic*) j'ai désiré le pouvoir, c'était pour un but qui a été atteint en 1814 et 1815. Depuis lors me restait-il à désirer pour moi-même autre chose que le repos ? C'est un

(1) Il s'agit d'un acte du Roi de Naples, déclarant que c'est à lui seul que les Bourbons des trois royaumes doivent leurs couronnes.

*Georges Lacour-Gayet.*

bien que je crois avoir mérité. Je souhaite que ces messieurs le méritent à leur tour ! Je viens d'en jouir durant sept mois à la campagne, où je ne tarderai pas à retourner, pour en jouir encore.

« Après un dîné chés Sir Charles Stuart, la plupart des personnes qui s'y trouvaient étant parties, l'ambassadeur dans une pièce près du salon, l'ambassadrice dans le billard avec l'ambassadeur de Naples, il ne restait que six personnes qui avaient demandé leurs voitures. Nous les attendions près d'une console à côté de la porte. C'est là que s'est engagée une conversation qui a duré quatre minutes, huit au plus, et dans le cours de laquelle je fus naturellement conduit à observer que la différence d'attribution en produisait un (*sic*) de rang entre les ministères, que l'ordre suivant lequel chacun d'eux était plus ou moins propre à fournir un centre principal et habituel de relation entre le ministère collectivement pris et les membres des deux chambres pris individuellement n'était nullement arbitraire, qu'il était déterminé par les attributions respectives, et que, pour l'utilité comme pour la bienséance, il était grandement à désirer que l'ordre naturel ne fût point interverti. J'exprimai cette idée de différentes manières en ne nommant que les ministères et point les ministres ; le nom d'aucun d'eux ne fut prononcé. C'est à cela que se réduit exactement ce que j'ai mis du mien dans une conversation qui, comme tant d'autres, aurait été oubliée l'instant d'après, si les fonctions que mon interlocuteur avait précédemment remplies eussent été aussi loin de sa mémoire qu'elles l'étaient de la mienne au moment où je lui parlais.

« Des cinq personnes qui se trouvaient entre nous, il y en a quatre qui me sont attachés par les liens du sang et d'une ancienne amitié, et dont, pour cette raison, je n'invoquerai point le témoignage. J'invoque celui de Monsieur Tierney ; il doit suffire, son caractère personnel et son retour en Angleterre m'y engagent. Je suis sûr qu'il attestera que, dans cette conversation de peu de moments, je n'ai rien dit de plus et rien qui eût un autre sens que ce que je viens de rapporter. Il ajoutera seulement que tout s'est passé dans le ton de la conversation la plus ordinaire, et du moins de ma part avec l'indifférence d'un homme qui attend sa voiture.

« Telle est, Milord, la vérité qu'il importe de vous faire connaître. »

Trouve-t-on dans les *Mémoires du chancelier Pasquier* le récit de la soirée de l'ambassade d'Angleterre où il fut directement interpellé par le prince de Bénévent ? Pasquier rappelle les soirées qu'il passait fréquemment, à cette époque même, rue Saint-Florentin ; il y dînait au moins une fois par semaine. Les personnages officiels et les

### *La disgrâce de Talleyrand en 1816.*

ambassadeurs avaient l'habitude de se retrouver chez Talleyrand. Le duc de Richelieu n'avait pas de maison ouverte, et, depuis que le prince avait quitté le ministère, les conversations qu'on tenait chez lui avaient un caractère de plus grande liberté. Pasquier parle des propos désobligeants que le prince tenait sur M. de Richelieu, sans rien faire pour les empêcher d'arriver jusqu'à ses oreilles. Quand il compare la manière dont le même Talleyrand parlait en 1814 du même Richelieu, lorsqu'il croyait bientôt l'avoir à ses côtés, Pasquier ne peut s'empêcher de dire du prince « qu'en le dénigrant, en le calomniant, il a menti à sa conscience (1). » Il mentionne un dîner chez la princesse Tyskiéwicz, où Talleyrand fut particulièrement amer et offensant pour Richelieu, pour sa prétendue incapacité ; Wellington, qui était parmi les convives, prit Pasquier dans l'embrasement d'une fenêtre ; il lui demanda s'il y comprenait quelque chose ; pour lui-même, Wellington, il voyait bien qu'il n'y avait plus rien à faire de M. de Talleyrand : le prince avait la tête perdue. Quant à la soirée du 18 novembre 1816 à l'ambassade d'Angleterre, qui avait amené l'interdiction pour Talleyrand de paraître à la Cour, Pasquier n'en souffle mot ; on le comprend, à cause du rôle embarrassé, même quelque peu ridicule, qu'il y avait joué.

\*  
\*\*

Le prince de Bénévent, dans sa retraite de la rue Saint-Florentin, continuait à être le centre de toutes les intrigues ; il ne désespérait pas d'avoir une prompte et éclatante revanche. La cérémonie du 21 janvier (1817) lui parut une occasion favorable pour rentrer en scène. La Cour avait décidé qu'elle serait célébrée avec une grande solennité ; on proposait de faire désormais de cet anniversaire un jour de deuil national. Talleyrand avait reçu l'ordre de ne pas se présenter aux Tuileries, mais ses fonctions de grand chambellan demeuraient intactes. Il décida de se rendre à la cérémonie de Saint-Denis pour remplir l'office de grand chambellan, dans le service expiatoire pour la mort de Louis XVI. Il se présenta donc dans le chœur de la basilique à la place que le protocole réservait au grand chambellan parmi les grands

(1) *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. IV, p. 101.

*Georges Lacour-Gayet.*

officiers de la couronne, c'est-à-dire après le grand aumônier et le grand maître, et avant le grand maître de la garde-robe, le grand écuyer, le grand veneur, le grand prévôt, etc. Le grand maître des cérémonies M. de Dreux-Brézé s'aperçut de la présence du prince ; il vint le prier de ne point rester à cette place. Talleyrand fit la sourde oreille ; alors Dreux-Brézé lui déclara formellement d'avoir à se retirer. Force fut bien au grand chambellan d'abandonner la place.

Cependant le duc de Richelieu ne tarda pas à trouver que la pénitence du prince de Talleyrand avait été suffisamment longue ; dans sa générosité, peut-être aussi dans son défaut de fermeté, il lui déplaisait qu'on le soupçonnât ou de redouter M. de Talleyrand ou de vouloir se venger de lui. Decazes était particulièrement intéressé à prolonger cette disgrâce ; cependant il ne voulait point avoir d'ennemis irréconciliables : n'était-ce pas une sottise d'aliéner, pour une satisfaction de vanité, aucune des chances que pouvait lui réserver l'avenir ? Bref, on put lire dans le *Moniteur*, du 3 mars 1817, cette nouvelle : « M. le prince de Talleyrand, grand chambellan de France, a repris son service aujourd'hui (le 2 mars). »

Le duc d'Aumont était venu annoncer au prince de Talleyrand que le Roi l'autorisait à retourner à la Cour. Le prince ne regretta-t-il pas la fin de sa disgrâce ? Elle lui avait procuré une considération particulière. Il se rendit aux Tuileries le dimanche suivant. Louis XVIII le reçut d'abord en particulier, dans son cabinet ; il lui prit les mains, comme s'il l'avait vu la veille ; il lui demanda des nouvelles de sa santé ; pas la moindre allusion à ce qui s'était passé. Puis Sa Majesté lui parla en public. Le retour en grâce était complet.

La pénitence du prince pour l'incartade à l'ambassade d'Angleterre avait duré un peu plus de trois mois.

Mme de Staël, qui allait mourir au mois de juillet suivant, dit à l'occasion de la disgrâce de son ancien ami :

« En vérité, le bon Maurice ressemble à ces petits bonshommes que l'on donne aux enfants, dont la tête est en liège et les jambes en plomb ; on a beau les jeter, les renverser : ils se retrouvent toujours sur leurs pieds. »

G. LACOUR-GAYET,

*de l'Académie des Sciences morales et politiques.*